

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

Arrêtés antipesticides au tribunal



Le 19 octobre 2019

Les arrêtés interdisant l'usage de pesticides pris par les communes de Cachan, d'Arcueil, d'Alfortville, de Chevilly-Larue, de Fresnes, de Vitry-sur-Seine et de trois autres communes du Val-de-Marne déférées par le préfet, ont fait l'objet d'une audition au Tribunal Administratif de Melun le vendredi 18 octobre.

Alors que la Préfecture était absente de l'audience, ce que les maires ont fortement regretté, plusieurs d'entre-eux accompagné-e-s d'habitant-e-s et soutenu-e-s par des parlementaires, se sont rendu-e-s à l'audience et ont exprimé publiquement leur arguments face au juge administratif.

En effet, ces arrêtés font l'objet d'un référé-suspension sur le fondement de l'incompétence des maires en matière de police spéciale. Les maires ont donc fait valoir que ces arrêtés reposent sur le principe de précaution visant à protéger tant la santé des habitant-e-s que la biodiversité, et se fonde sur une carence de l'Etat en matière de police spéciale, et de protection des populations face à un danger avéré. À l'heure où l'Etat montre son incapacité à lutter contre les lobbys des multinationales qui n'ont que faire des intérêts des habitants, les maires restent déterminées à agir dans leur ville pour participer à la transition écologique.

Les communes restent mobilisées et espèrent que le tribunal administratif leur donnera raison.

Hélène de Comarmond,
Maire de Cachan

Christian Métairie,
Maire d'Arcueil

Michel Gerchinovitz,
Maire d'Alfortville

Stéphanie Daumin, Maire
de Chevilly-la-Rue

Marie Chavanon,
Maire de Fresnes

Jean-Claude Kennedy,
Maire de Vitry-sur-Seine